

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

10 OCT. 2012

COURRIER

COMMUNE DE SAINT JEAN LASSEILLE

Projet de PLU
Mémoire en réponse à la DDTM

APPROUVÉ

par délibération du Conseil Municipal
en date du 27 SEP. 2012

12 SDT 07 – 18 Septembre 2012

Contact :
Stéphanie DE TERRASSON
Tecnosud – 574 rue Félix Trombe
66100 Perpignan
Tél. : 0 825 811 933
Fax : 04 68 68 65 71

PURE...
environnement

Lors de la concertation avec les services de l'état, les services des risques de la DDTM ont émis un « avis favorable sous réserve de produire une étude expliquant le devenir des eaux débordées pour une crue centennale de façon à définir les cotes planchers à imposer lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. »

Zones d'urbanisation du PLU

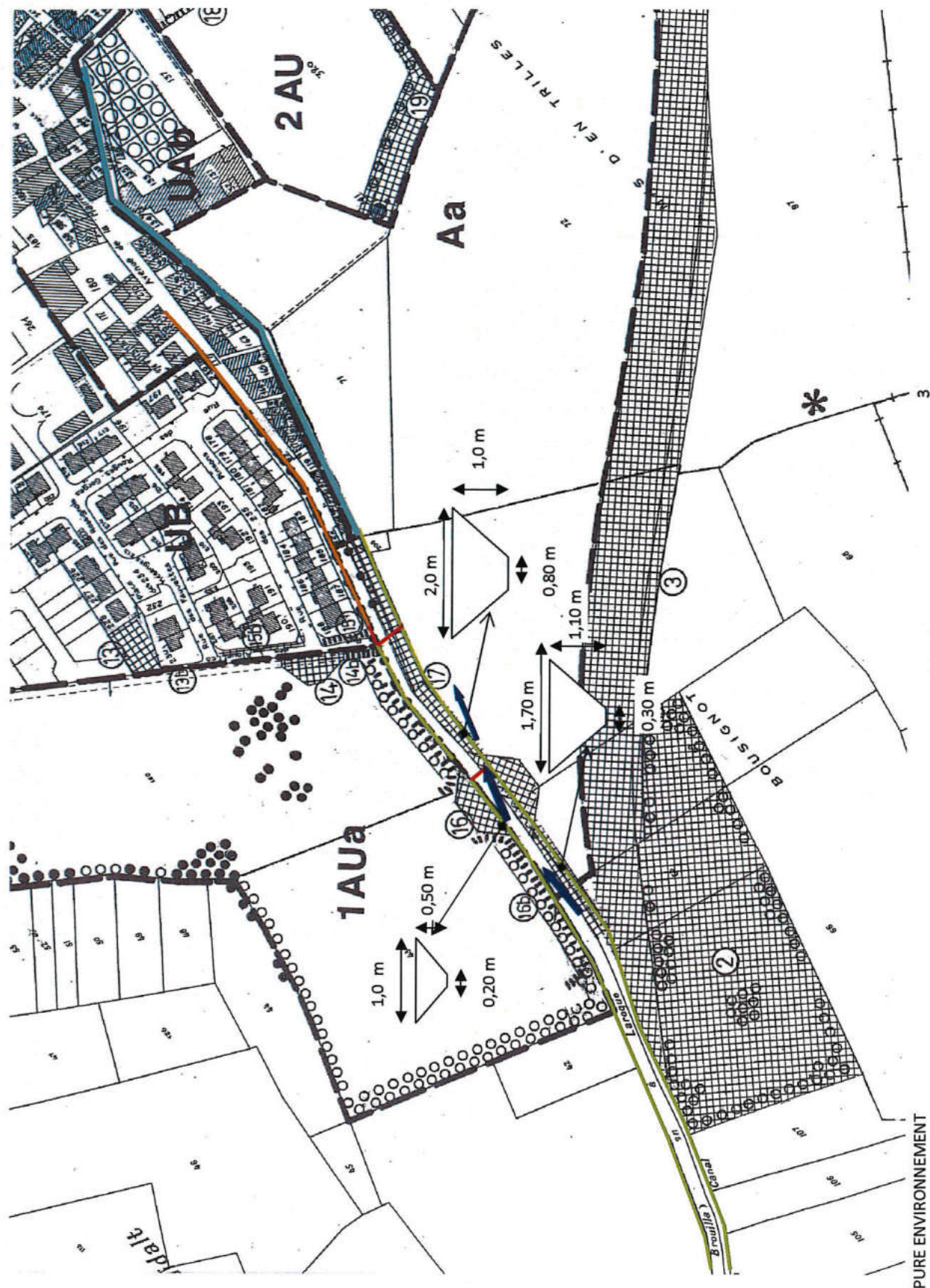
Il s'agit des zones :

- 1AUa, à l'entrée Ouest de Perpignan au Nord de la RD2
- 1AUB à l'Est du village, en rive gauche du ravin de la Calcade
- 2AU au lieu dit Mas d'en Trilles

Les seuls risques d'inondation sur cette zone sont liés aux potentiels débordements du ravin de la Canal longeant le Sud de la RD2.

This is a detailed topographic map of the area around Peralba. The map shows the Ravin de la Canal, which is a prominent feature. Several roads are marked, including the N 99 and the D 2. Key locations labeled include els Estanyols, les Cabatudes, la Font del Recior, els Bosigots, and la Cabana. The map also shows the Peralba area and the Chât. d'eau. Various landmarks and features are indicated, such as the 'Aires de Service' and the 'Chât. d'eau'. The map is color-coded with different shades of green, brown, and blue to represent different terrain features.

Toutefois, nous étudierons les capacités des réseaux pluviaux au droit de la zone 1AUa, c'est-à-dire des fossés/ravins le long de la RD2.



Si on considère le réseau en place existant, soit les 2 fossés, la capacité d'évacuation est de l'ordre de 2 à 3 m³/s largement insuffisant pour évacuer une crue centennale.

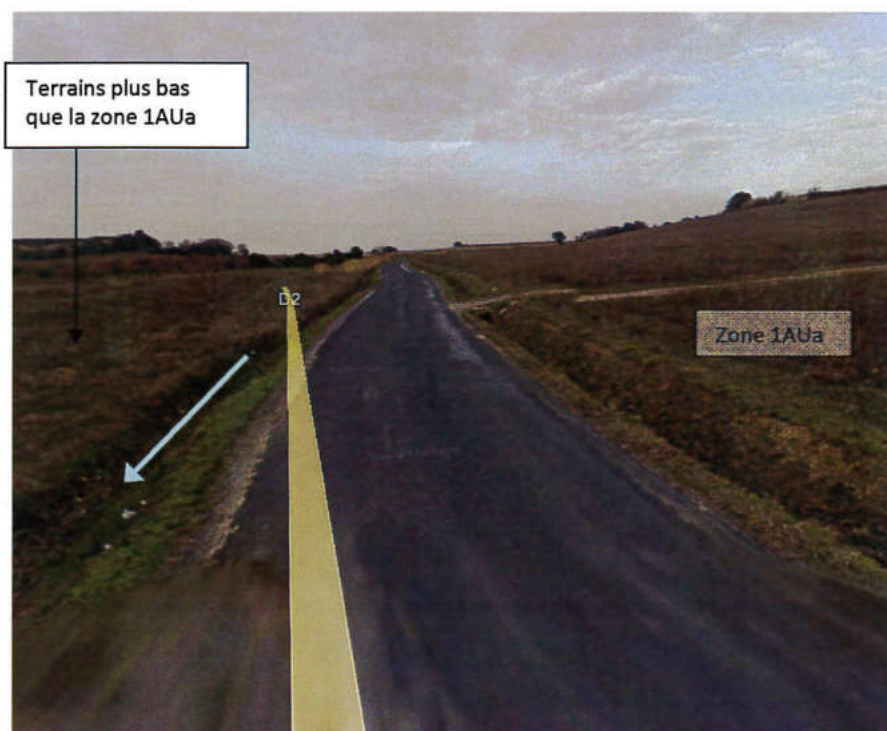
Dans le cadre du schéma pluvial, il était d'ailleurs prévu de recalibrer ces fossés (cf p10).

Cependant, au vu de la topographie, en cas de débordement, les eaux s'évacueront au sud du ravin de la Canal car les terrains sont plus bas que ceux de la zone 1AUa comme le confirment les photos suivantes :

Photo 1



Photo 2



Un calcul hydraulique rapide permet d'estimer un niveau d'eau sur la route en cas de non débordement de part et d'autre des fossés de la RD2 selon les hypothèses suivantes :

- Largeur de la route + fossé = 10 m dont 6 m de chaussée en enrobé (coefficient de Strickler pris égal à 50)
- Pente prise égal à 1,2 %

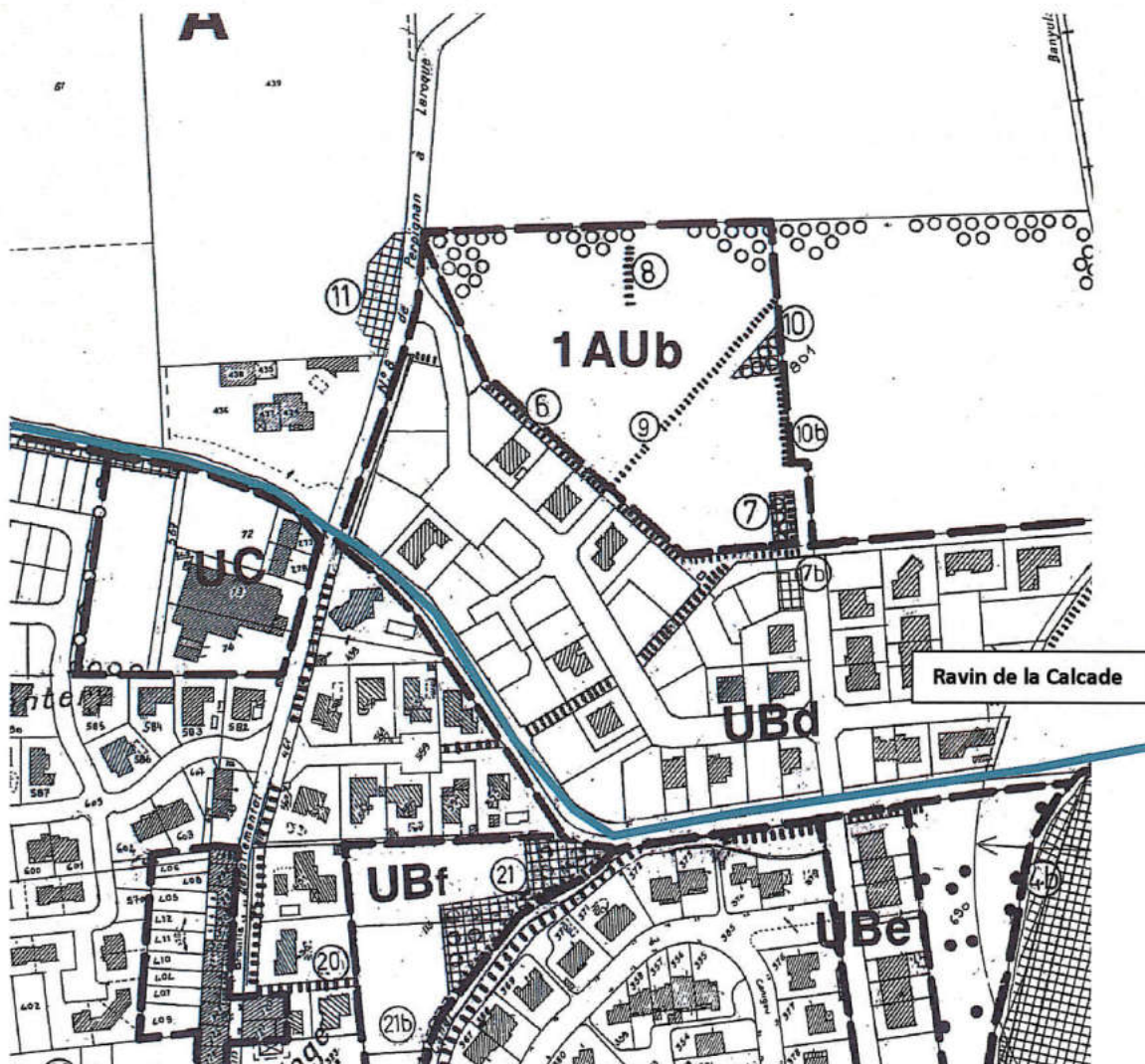
La hauteur d'eau serait d'environ 35 cm si on considère que les eaux ne quittent pas la route et ses abords.

Le recul de 15 m par rapport à la RD2 prévu dans le cadre de l'urbanisation de la zone 1AUa permet aisément de mettre « hors d'eau » les futures habitations de cette zone.

☒ Zone 1AUb

Cette zone se situe à l'entrée Est de la commune.

Les risques d'inondations sont liés uniquement aux risques de débordements du ravin de la Calcade.



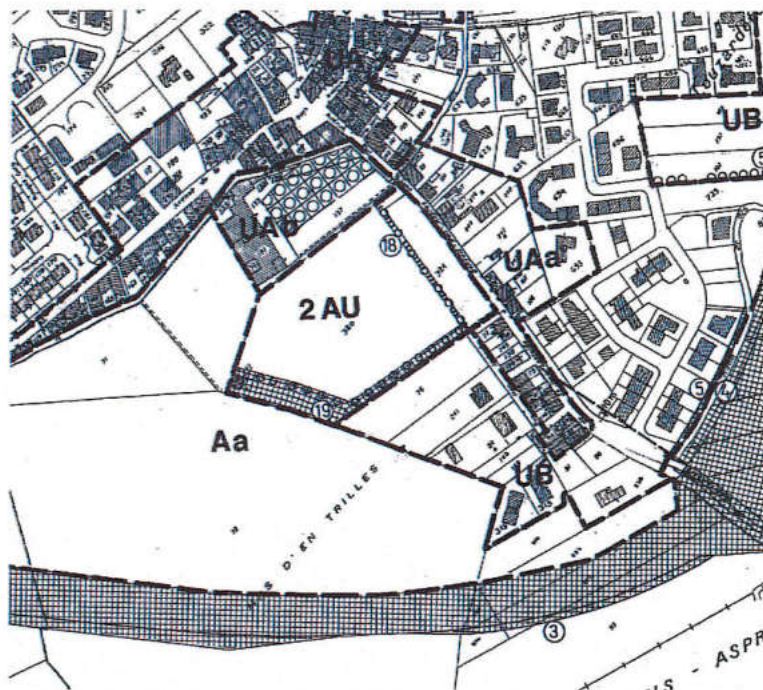
Une modélisation hydraulique précise avait été réalisée avec relevés topographiques à l'appui¹.

Cette étude est jointe en annexe pour plus de précision.

Le plan des zones inondables résultant de cette étude est joint ci-dessous (sans échelle).



☒ **Zone 2AU**



Dans le cadre du schéma pluvial, il était préconisé le renvoi des eaux du secteur de la zone 2AU vers le secteur de la zone Louzardete (cf plan en page suivante). En effet, la zone 2AU fait partie du bassin versant 5 (cf plan ci-dessous) et ce bassin versant engendrait des débordements non négligeables sur le centre ville (point exutoire E5).



Aujourd'hui, ces travaux ont été réalisés : pose d'un DN800 et renvoi des eaux dans le bassin de rétention du lotissement Louzardete avec surverse dans le ravin de la Pagèse. Ce nouvel exutoire a été calculé pour évacuer la crue décennale actuelle (sans projet de déviation).



Ingénierie de l'eau et des milieux naturels

02-MPF-10B

PRESENTATION DES SOLUTIONS PROPOSEES – AMENAGEMENTS EN SITUATION FUTURE

Réf. : plan cadastral de la commune de Saint-Jean-Lasseille – Échelle : 1/5.000

Tracé des voies et zones à urbaniser d'après le plan de M. YESTE, architecte.

Légende :

Zone à urbaniser

Exutoire des zones à urbaniser

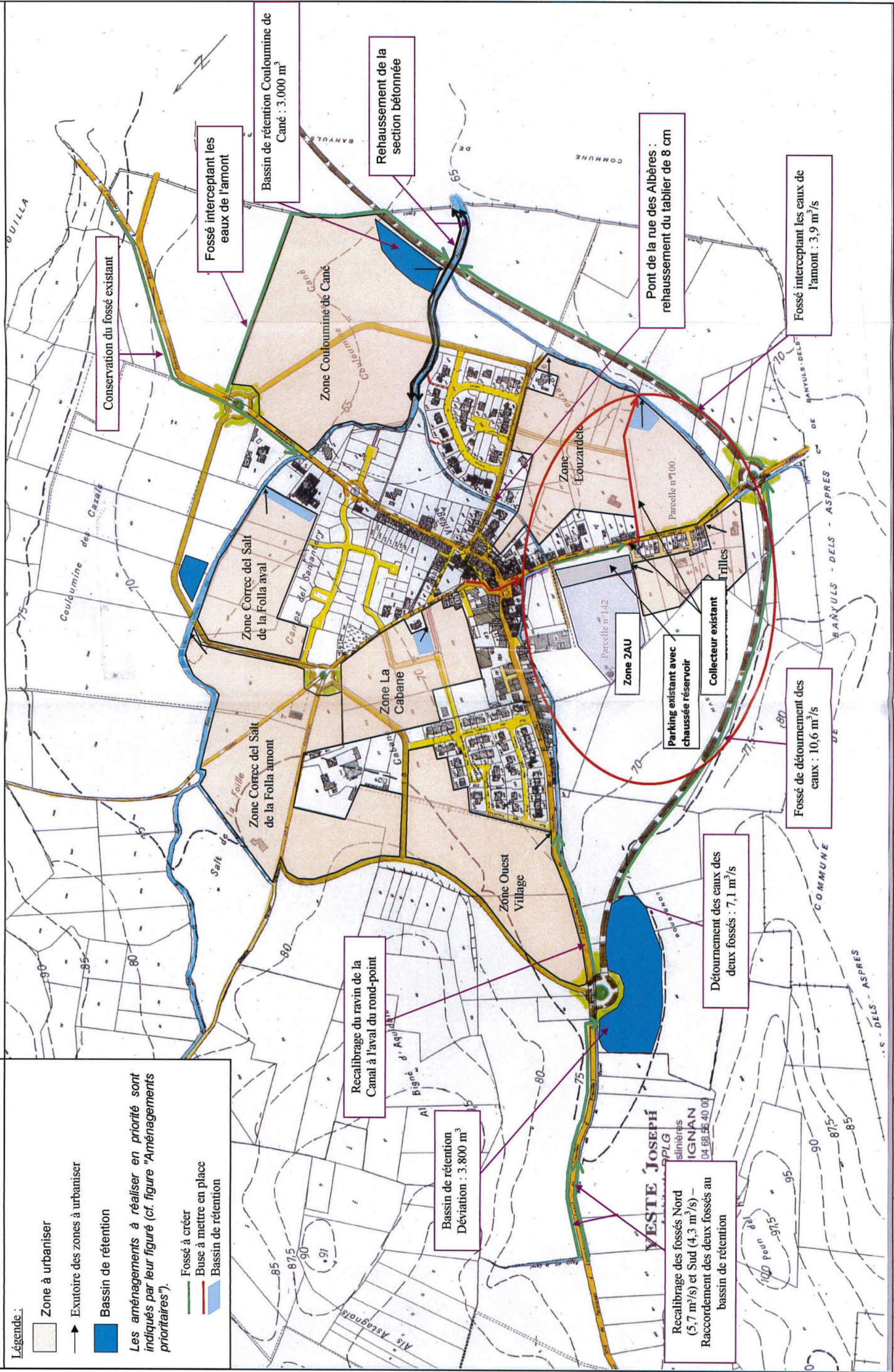
Bassin de rétention

Les aménagements à réaliser en priorité sont indiqués par leur figuré (cf. figure "Aménagements prioritaires").

Fossé à créer

Buse à mettre en place

Bassin de rétention





La zone 2AU n'est potentiellement inondable que par les eaux de ruissellement produites par son propre bassin versant dans lequel elle se trouve. Dans le cadre de l'urbanisation de celle-ci, des mesures devront être prévues pour :

- se protéger des eaux venant de l'amont
- compenser l'imperméabilisation induite par son urbanisation

La zone faisant plus de 1 ha, elle sera soumise à la production d'un dossier au titre du code de l'Environnement (dossier « loi sur l'eau »). C'est dans le cadre de l'instruction de ce dossier que les services de l'état pourront vérifier la bonne gestion des eaux pluviales de cette zone.

En effet, une simple bonne gestion des eaux de ruissellement permettra de mettre « hors d'eau » ce secteur.

ANNEXE : ETUDE HYDRAULIQUE JUILLET 2007